



N°DEL2025-64

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, également convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRENCE, Mme Florence DEMOUY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (27)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Renaud BOURGEOIS donne procuration à Mme Peggy LEWANDOWSKI, Mme Jocelyne BRASSEUR donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Anne-Marie DEFRENCE, M. Yves DELCELIER donne procuration à M. Sylvain GOUPIL, Mme Karine DUTEIL donne procuration à Mme Florence DEMOUY, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à M. Alain MAILLET (6)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Guillain DE FRANCE, M. Stéphane DECULTOT, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC sont absents. (5)

DEL2025-64 Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service - Service Public Eau Potable 2024

Rapporteur : Monsieur Bernard FAVROLE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif, d'assainissement non-collectif et d'eau potable.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement et notamment sur le site Internet de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-5, D.2224-7,

Vu Le Code de l'Environnement et notamment l'article L.213-2

Vu l'article L1411-13 du CGCT fixant les conditions de publicité du présent rapport annuel,

Considérant l'obligation faite à la Communauté de Communes de présenter un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service public d'eau potable,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Adopté** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise pour l'année 2024,
- **Décidé** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et ses annexes,
- **Décidé** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **Décidé** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,
- **Autorisé** Monsieur le Président ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	27
Nombres de suffrages exprimés :	33
Pour :	<p>33</p> <p>Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRENCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR</p>
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	18 septembre 2025



Le Président

M. Franck SUPERBI